

Pouvoir séculier, pouvoir régulier :

Gourmandises et enjeux sur l'Abbaye du Betton

**Les relations orageuses de
l'abbaye du Betton
avec M. le Comte de Mellarède et les siens**

Les relations orageuses de l'abbaye du Betton avec M. de Mellarède et les siens

Les historiens et la Grande Histoire ont laissé de Pierre de Mellarède un portrait flatteur : roturier arrivé aux plus hauts postes par son travail et son intelligence, il a remarquablement servi l'État et son roi, aussi bien dans ses tâches de gestionnaire, que dans ses missions diplomatiques.

Son fils Pierre-Louis a suivi ses pas, et occupé de hautes fonctions à Nice.

Son autre fils l'abbé de Mellarède s'est illustré par son érudition, et par le legs fait à la Ville de Chambéry, de son importante bibliothèque, qu'il a voulue ouverte à tous.

Belles âmes !

Hum... la petite Histoire est moins brillante, et la paroisse de Betton-Bettonet en a vu de belles !

Pierre Meillarède ou Pierre de Mellarède.

Blason de Mellarède (Armorial de Foras)



Fils d'un notaire de Montmélian

Les historiens s'accordent à dire que Pierre Mellarède est né à Montmélian vers 1659.¹ C'est le fils, et très bientôt, l'héritier universel (en avril 1664) de Jean Mellarède (de Foras)

À Montmélian, la maison des Méllarède était située rue du Parapet.

Cette habitation abrite par la suite, de 1720 à 1860, la chapelle des Pénitents blancs. (Cette confrérie religieuse regroupait des bourgeois défenseurs de Montmélian. (Cœurdesavoie.fr)

Une carrière

Reçu avocat au Sénat de Savoie le 11 janvier 1678 (de Foras), il reste près d'une vingtaine d'années dans ces fonctions.

Il aurait été nommé avocat général des Pauvres.²

Promu Intendant du comté de Nice (1699-1702), il se révèle bon administrateur et excellent réformateur.

Ces qualités lui ouvrent les portes de la Cour de Turin où il est nommé Conseiller d'État en 1702.

Il est Premier président de la Chambre des Comptes de Turin, le 15 septembre 1713 selon Burnier.³

Mais il mène aussi de brillantes missions diplomatiques en 1703 (cantons suisses), 1712-1713 (Traité d'Utrecht), 1714-1715 (cession de la Sicile au Piémont)

En 1717, il est Ministre de l'Intérieur de Victor Amédée II⁴.



Bref, un homme très brillant, intelligent, travailleur, efficace. Cependant, dit Burnier,¹ « il dépassa quelquefois les bornes que lui traçait la justice, sur des questions politico-religieuses ».

Nous y voilà !

Une famille

1^{er} mariage

Pierre Mellarède épouse d'abord Anne Lozat (17 ans) à Villard-Léger, le 4 août 1683⁵

Anne est née là le 20 mai 1666 d'égrège Joseph Lozat et Louise Vuy)⁶

Ils semblent partager leur temps entre la Combe de Savoie, et Chambéry (Paroisse St-Léger)

¹ les registres paroissiaux 1657-58-59 manquent à Montmélian

² Patentes du 20 avril 1697, Arch .du Sénat de Savoie, de Foras

³ Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires par Eugène Burnier, 1865 (Gallica.fr)

⁴ Dans son contrat de 2^e mariage du 2-4-1717 avec Marie Denys, il est dit : *Ministre et premier Secrétaire d'État de S.M., et notaire de la Couronne, ci-devant premier Président de la Chambre des Comptes de Piémont, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roi au Congrès de la paix à Utrecht, son envoyé à leurs Majestés l'Empereur, la Reine de la Grande-Bretagne, les Rois de Prusse et de Pologne, aux Sérénissimes Électeurs de Mayence, de Trèves palatin et de Brunswick, Hanovre, au Sérénissime Collège Electoral et au louable Corps.* (AD073, cote 2C 1450 vue 225, Blanc notaire à Conflans)

⁵ AD073 RP Villard-Léger cote 3E 428 vue 59

⁶ AD073 RP Villard-Léger : 3E 428 vue 26

Ils ont de nombreux enfants, peu survivront :

- 13-1-1685 bapt. J.-Baptiste (RP St-Léger 4E 169 vue 82), † 25-1-1685 à St Léger (RP St Léger 4E 270 vue 325)
(Pierre Mellarède est avocat au Sénat)
- 5-2-1686 bapt. Joseph (RP Villard.-Léger 3E 428 vue 64)
fils / spectacle Pierre Mellarède. Parrain Joseph Lozat
- 5-12-1689 bapt. Jacques-Louis (RP Villard-Léger 4E 2288 vue 4 et 3E 428 vue 69)
fils / Pierre Mellarède & Dame (domina) Anne Lozat.
Parrain : Jacques-Joseph fils de Sr (domini) Joseph Lozat ; marraine : Louise Vuy
- ??? douteux ! † 15-8-1690 Claire-Louys Merallaide âgée (blanc)
(RP St Léger 4E 280 vue 26)
- 2-10-1692 bapt J.-Françoise (La Trinité 3E 339 vue 119)
fille *domini* P. Mellarède *patroni* et *domina* A. Lozat
- ??? Claude fille de Pierre Mellarede † 23-8-1698 âgée de 5 ans (RP St Léger 3E 428 vue 102)
- 8-12-1693 bapt Claudia fille P.Mellarède *patroni* & A. Lozat
(La Trinité 3E 339, vue 120)
- 3-5-1695 bapt. François (RP St Léger 4E 169 vue 411)
fils spect. P. Mellarède & D^{elle} Anne Lozat
- 17-8-1696 bapt. Anne (RP St Léger 4E 169 vue 457) † ?
fille spect. P. Mellarède & D^{elle} Anne Lozat
- 11-11-1697 bapt Anne fille *spect viri Pierre Mellarède
du Sénat de Savoie et égr. Anne Lozat*
Parr. Joseph Mellarède (son grand frère),
(LaTrinité3E 339 vue 131) † 15-11-1697, 5 jours (Hauteville 3E 322 vue 144)
- 4-12-1698 bapt. J.-Marie-Madeleine (RP St Léger 4E 169 vue 540)
fille spect. Pierre Mellarède & D^{elle} Anne Lozat
- 17-8-1701 baptême de **Pierre-Louis** (RP St Léger (4E 170 vue 61)
fils de noble Pierre Mellarède & D^{elle} Anne Lozat
parrain noble Jacques-Louis Mellarede (son grand frère), marraine D^{elle} Joséphine Lozat

Problème !

Seuls 3 enfants survivront au décès de Pierre Mellarède en 1730 :

- Pierre-Louis né en 1701 (fils de Pierre alors anobli et d'Anne Lozat)
- Anne-Amédée née vers 1717, fille de Marie Denys
- et Philibert-Amédée : « l'abbé Mellarède », qui reste à documenter, le consensus sur « né à Turin en 1682 » étant très très discutable !

En effet,

La recherche n'est pas facile : nous n'avons pas trouvé tous les décès des autres enfants. Ni celui d'Anne Lozat, morte entre 1701 et 1717 (il faudrait peut-être chercher à Turin ?)

Mais aussi, leurs enfants naissent et meurent dans divers villages de la Savoie Propre, près de divers autres foyers de leurs familles : la recherche n'est donc pas finie...

Surtout, nous n'avons pas pu vérifier la naissance de Philibert-Amédée.

Les historiens, les sites érudits s'accordent avec un entrain consternant à faire naître Philibert-Amédée Mellarède « à Turin, en 1682 ». AH BON ! Et « Mort à Bettonet en 1780 » (ça c'est vrai !)

Il paraît TRÈS invraisemblable que Philibert-Amédée soit né « à Turin en 1682 », alors qu'Anne Lozat et Pierre se sont mariés en 1683, en Savoie, et qu'ils y ont vécu jusqu'en 1699 !¹

Fils d'Anne Lozat, il serait né en Savoie entre 1684 et 1700 – ou plus probable, à Turin, avant 1717.

On lit en effet dans les « Consignements des fiefs », 1774 que *Seigneur Philibert-Amédée, abbé de l'abbaye de Mallejioz en Piémont, est natif de la ville de Turin* – sans précision de date.²

(Aucun des documents que nous avons consultés ne précise son âge : il devait bien y avoir un doute.)

¹ Il n'y avait pas de duc prénommé Philibert à honorer à cette époque ; tout au plus, un membre de la branche cadette, Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan (le prince sourd, qui avait possédé quelque temps le fief de Chamoux

² AD073, cote SA 2 vue 301 (info JP Dubrulle)

Tant pis ! Il ne sera pas sur la liste hypothétique des quasi centenaires d'antan en Combe de Savoie ! (Sa sœur Anne-Amédée s'en est bien approchée)

Plusieurs auteurs attribuent les 3 enfants survivants à la 2^{ème} épouse.

Il est vrai que le décès d'Anne Lozat nous reste inconnu. Mais... **NON!**

- Les registres font clairement naître Pierre-Louis du 1^{er} mariage, en Savoie, en 1701.

Au remariage de leur père, Pierre-Louis a 16 ans. (Et... il se marie en 1729 : fils de Marie Denys, il aurait eu au mieux 12 ans ! Soyons sérieux...)

- Quant à Philibert-Amédée... il serait devenu recteur de l'université de Turin en 1725 : à 8 ans ? On a vu des enfants très précocement hauts dignitaires de l'Église, mais dans d'autres milieux... En revanche, Marie Denys a pu terminer son éducation.

On peut remarquer ceci :

- le couple choisit volontiers parrains et marraines dans la famille d'Anne : nous reverrons leur attachement au côté Lozat... au décès de Philibert-Amédée lui-même. Est-ce un indice sur la naissance de ce dernier ?

- même leur fils Pierre-Louis, est né à Chambéry (paroisse St-Léger), durant la période niçoise de Mellarède : autre attachement, savoyard ?

On lit que les enfants de Pierre Mellarède avaient eu à Chambéry de bons maîtres :

- [1722-1725] : *c'est à cette époque que [l'abbé Gaime] a dû devenir le précepteur des enfants du comte de Mellarède, ministre de l'intérieur. C'était une habitude en Piémont de chercher dans le clergé de Savoie des précepteurs non seulement pour les fils des grands personnages, mais encore pour les princes de la maison royale. On les choisissait avec soin, et certes, jamais M. de Mellarède n'aurait introduit chez lui auprès de ses fils et de sa fille, un ecclésiastique mal famé.*(p.53)¹

- Marie-Anne (sic) fut la 1^{ère} élève de J.-J. Rousseau professeur de musique (*Mademoiselle de Mellarède, ma voisine*)²

La 2^e épouse, Madame Denys a donc conduit ou achevé leur éducation : « *Parmi les nobles, les Confessions énumèrent(...) mademoiselle de Mellarède, fille du ministre Pierre de Mellarède, comte du Bettonet, qui vivait avec sa mère Marie Denys et son frère Amé-Philibert, abbé commendataire de Talloires, l'élève de l'abbé Gaime. Ceux-ci habitaient la Grande-Rue.*» (p128)³

2^{ème} mariage

Le 3 avril 1717 « *S.E. Pierre Mellarède ministre et 1^{er} secrétaire d'état de SM Sicilienne* » épouse Dame Marie Denys à Marlens (près d'Ugine), en présence du Seigneur Sénateur à Chambéry Jean-Louis Denys⁴.

Fille des chambériens Jean-Louis Denis/Denys et Jacqueline Chouet/Chovet, elle est veuve, riche héritière universelle de Pierre de Durier gentilhomme écuyer de SA G de Bavière, qui avait sa maison à Ugine⁵; il a laissé 4 enfants.

Elle est la mère d'Anne-Amédée de Mellarède, si on en croit l'acte de décès de cette dernière.

Marie Denis survit 17 ans à Pierre Mellarède : elle décède en janvier 1747.⁶

L'entourage de Marie Denys nous intéresse ! Car **elle se trouve intimement mêlée au différend** qui opposa Pierre de Mellarède à l'abbaye du Betton, à cause de sa nièce chérie, sœur Françoise Truffon.

Mort de Pierre de Mellarède

Mort en 1730 à Turin, à l'âge 71 ans environ, il est inhumé en l'église de la Consolata de Turin (de Foras) Il est dit « *Excellence Messire, ministre de l'Intérieur de Victor Amédée II, premier secrétaire de S.M. Sicilienne et Notaire de la Couronne* » Il a testé dès 1725 à Chambéry⁷.

¹ Madame de Warens et J.-J. Rousseau : étude historique et critique de François Mugnier, (1831-1903). (Attention, des erreurs, et on n'a pas ses sources !)

² Annales de la Société J.-J. Rousseau, David Rousseau. · 2001

³ Madame de Warens et J.-J. Rousseau : étude historique et critique / par François Mugnier, (1831-1903)

⁴ (AD074 RP Marlens 4E 252, vue 239 et Contrat de mariage AD073 cote 2C 1450 vue 225, notaire Blanc à Conflans)

⁵ (AD073 cote 10Edépôt Crest-Voland)

⁶ (RP St-Léger 4E 283 vue 47 et testament Senat 1747 ouvert : 2B 3761 folio 352)

⁷ Testament ouvert du 15-2-1725, ouvert et publié au Sénat de Turin le 20-5-1730.

Portraits

« son roi » : **Victor-Amédée II** « *le Renard de Savoie* » (1666-1732) •>

Victor-Amédée a 9 ans quand son père meurt.

Sa mère, régente, mène une politique pro-française.

Il prend le pouvoir en 1684 et change d'alliance. En 1690, Louis XIV fait occuper le duché.

Mais à la suite du traité d'Utrecht (habilement négocié, en particulier par Mellarède), Victor-Amédée est fait roi de Sicile (1713-1720), puis – puis commode - roi de Sardaigne (1720-1730).

Il abdique en septembre 1730 et se retire au château de Chambéry.

Il meurt en 1732.



Pierre-Louis (1701-1759)

- fils du 1^{er} lit de Pierre Mellarède et Anne Lozat.

- juriste, formé à Turin

- Marié le 19-10-1729, Chambéry, avec Jeanne-Catherine fille de Gaspard Millet Sénateur au Sénat de Savoie (RP St Léger 4E 240 vue 101)

- héritier de son père, il est second comte du Bettonet.

- premier président du Sénat de Nice (1750-1759) et président chef du Consulat de Mer de Nice

- mort accidentelle à Nice le 7-5-1759 (AD006 RP Nice San Giacomo cote 5 Mi 89/25 vue 114) :

Pierre-Louis Mellarede Premier Président du Sénat muni des sacrements de pénitence ; sépulture le 8.

Il est curieusement peu documenté en Savoie.

En revanche, Nice conserve la trace de son travail de juriste... dans les dernières années de sa vie.

Amédée Philibert de Mellarède (? – 1780)

Non, on ne connaît pas la date de naissance de l'abbé. Probablement entre 1701 et 1717 (cf ci-dessus).

Les notes érudites s'accordent à dire :

- Amédée Philibert de Mellarède devient recteur de l'université de Turin en 1725 puis

- magistrat de la Réforme des études dans cette même université.

- Il fut pourvu d'une abbaye en Piémont, celle de Mullegio.

- Il est abbé commandataire de l'abbaye Sainte-Marie-de-Talloires (Savoie) de 1734 à 1764, année où il démissionne à cause des « tracasseries et désordres ».

- Ensuite il prend la charge « d'économe général apostolique royal des bénéfices vacants » à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Selve (Vercell).

1765. La Collégiale d'Aiguebelle étant en difficulté, l'abbé de Mellarède propose au roi de la « rétablir par la suppression du Couvent des Carmes de La Rochette » afin d'augmenter les revenus du chapitre d'Aiguebelle dont les titres ont été enlevés par Lesdiguières » ; il joint un « état des revenus du chapitre d'Aiguebelle, et un Mémoire concernant la fondation et les revenus des Carmes. »¹

Cet intellectuel, ce savant, est connu pour ses sympathies pour le jansénisme, idées qui lui valent de quitter sa fonction en 1771.

Il vit alors jusqu'à sa mort retiré sur ses terres du Bettonet héritées de son frère Pierre-Louis, où il meurt le 2 décembre 1780.

Il a également été président de la Société d'Agriculture de Chambéry (Société disparue en 1784).²

Par son testament du 25 novembre 1780³ l'abbé de Mellarède fait don à la ville de 5 000 volumes avec obligation à celle-ci de les rendre public et de verser une somme de 5 000 livres à une famille indigente

¹ On peut s'interroger sur l'opportunité de cette intervention de l'abbé Mellarede – mais elle fut soutenue par l'évêque, qui joignit un tableau – hum ! - très étonnant de la dégradation des mœurs de moines des Carmes savoyards. Que dire ! (SA 207 pièce 16, vu 131 et suivantes et 154 et suivantes en ligne)

² Cf « Statuts de la Société économique fondée dans la Ville de Chambéry pour l'agriculture, le commerce et les arts, noms des membres de la société et lettres de l'abbé de Mellarède, qui sollicite pour cette fondation l'autorisation royale » (1772-1774) (AD073 cote SA 18 en ligne)

³ Testament chez Me Perret Notaire, AD073 cote 2C 2889 vue 399.

de son choix. Le 20 décembre suivant, le Conseil de ville accepte le legs aux conditions prescrites.¹ La somme de 5 000 livres est versée à la famille Molingal.

Son legs, d'environ 5 000 volumes, est effectué le 5 novembre 1780 et la bibliothèque ouvre à la fin de l'année 1783, d'abord dans le bâtiment de l'Hôtel de ville. Il est essentiellement composé d'ouvrages théologiques et juridiques ; c'est un fonds d'esprit janséniste particulièrement fourni en controverse religieuse ainsi que de traités physiocratiques.²

L'abbé constitue Anne-Amédée héritière universelle. Le testament s'intéresse aussi à deux foyers parents d'Anne Lozat³ (laquelle pourrait donc bien être la mère de Philibert-Amédée.)

Le 2 décembre 1780, Révérendissime Amédée Philibert de Mellarède Abbé commendataire et Comte du Bettonet « *a rendu son âme à Dieu* », il est enterré le 4 dans l'église du Bettonet⁴

Anne-Amédée (1696-1811)

Lors de son 1^{er} mariage, Pierre de Mellarède est décédé. L'acte indique qu'elle est fille de Marie Denis ; son contrat de mariage précise : elle est née à Turin. Mère et fille vivent *Grande rue* à Chambéry.

- 1- Mariée le 30-7-1735,⁵ à noble J.-Baptiste-Louis Morand Seig^r de St-Sulpis⁶. (et non 1739 comme l'écrit de Foras). Elle apporte un dot de 8000 £ de Savoie léguée par son père, augmentée de 8000 £ par sa mère... Il meurt en 1752, âgé de 50 ans.

Ils auront une fille, née le 1-9-1737⁷ (Marie Denys est marraine) ; Marie-Jeanne-Péronne Morand de Saint-Sulpice, *religieuse à Corenc dans l'Isère (monastère de dominicaines de Montfleury, décède le 20-03-1820 à 83 ans* (Testament Senat 24-3-1820 AD073 Cote : 6FS 156 folio 254).

- 2- Mariée 22-7-1754, à Joseph-François de Mareschal de Duyn de la Valdisere⁸.
Premier syndic de la ville de Chambéry du 5-12-1751 au 5-12-1752 et du 5-12-1758 au 5-12-1759.
Décédé le 1-6-1772 âgé d'environ 58 ans.⁹ (Anne-Amédée est alors dite : comtesse de Ste-Hélène »

- 3- Devenue comtesse du Bettonet, Anne-Amédée se remarie en 1788 à Betton-Bettonet¹⁰ avec Joseph-Marguerite de Bertrand, baron de Gilly, *colonel d'un régiment pendant les guerres de la Révolution, chevalier des Saints Maurice et Lazare*. (de Foras). Né à Gilly le 26-3-1748,¹¹ il décèdera à Chambéry le 20 décembre 1812 « *âgé de 64 ans (oui), domicilié place Saint-léger, veuf de Dame Anne-Amédée de Mellarede* »¹².

Les registres, notent la mort d'Anne à Chambéry le 14 décembre 1811 « *âgée de nonante-cinq ans* » ; elle y est bien dite « *fille de défunts Sieur Pierre Mellarède et d^e Marie Denis, épouse du sieur Joseph Bertrand de Gilly* ». ¹³ Elle serait donc née vers 1716-1717 (le mariage religieux de Pierre Mellarède et Anne Denis est du 3 avril 1717). Elle se serait donc mariée une première fois - en 1735 - à 18 ans, et elle aurait épousé en 3^{es} noces en 1888 un homme de 30 ans son cadet...

« Jean-Jacques-Rousseau avait tracé de son élève et voisine, M^{elle} de Mellarède, un portrait charmant : « *Une brune très vive, mais d'une vivacité caressante, pleine de grâces et sans étourderie. Elle était un peu maigre comme sont la plupart des filles à son âge, mais ses yeux brillants, sa taille fine n'avait pas*

¹ Le bureau central des finances de Turin émit un avis peu favorable à l'autorisation demandée par la ville de Chambéry, d'accepter le legs que lui avait fait l'abbé de Mellarède ! (AD073 cote C 281). Heureusement, Chambéry passa outre.

² Sources multiples : *Un inventaire de bibliothèque au XVIIIe siècle : les livres de la bibliothèque de Mellarède / Marie-Jeanne Cantarelli* .- Chambéry : Université de Savoie, 1960 ; Congrès des sociétés savantes de Savoie [1972; Chambéry] : actes du congrès des sociétés Savantes de Savoie.- Chambéry : Union des sociétés savantes de Savoie, 1972

La Savoie au 18e siècle : Noblesse et bourgeoisie Jean Nicolas .- Paris : Maloine, 1978

Un janséniste savoyard : l'abbé de Mellarède comte de Bettonet Joannès Chetail . Cahiers d'histoire, tome XIV, 1969]

³ Dans son testament (AD073 Tabellion cote 2C 2889 vue 399), l'abbé charge Anne-Amédée de « *remettre quand elle décèdera son domaine des Huiles au Sieur Lozat l'ainé de Villard-Léger, et à Monsieur Pignier aussi l'ainé, de Saint-Pierre d'Albigny, celui du [Flechet] et dépendances, lesquels il leur lègue, de l'agrément même de sa dite héritière, ledit Seigneur testateur déclarant leur faire cet avantage pour les aider à élever leur famille ; et au moyen du legs fait audit Monsieur Pignier, il charge celui-ci de payer 4000 livres pour celle de ses filles qui se décidera de passer sa vie dans un couvent.* »

⁴ AD073, mariage RP Bettonet cote 3E 304 vue 298

⁵ AD073 RP Chambéry St-Léger 4E 240 vue 171- contrat de mariage : AD073 cote 2C 287 vue 484

⁶ baptisé le 12-6-1702 AD073 RP Chambéry St-Léger 4E 170 vue 83 ; décédé le 7-6-1752 (AD073 RP Chambéry St-Léger 4E 283 vue 125)

⁷ AD073 RP Chambéry St-Léger cote 4E 177 vue 162

⁸ mariage RP St-Léger 4E 242 vue 68 – testament ouvert JF Maréchal :AD073 cote 2B 3763 folio 44

⁹ AD073 Chambéry, RP Saint-Léger 4E 285 vue 49

¹⁰ AD073 cote GG BETTON-BETTONET-1-2-3 ; 5MI 554 vue 266

¹¹ AD073 RP Gilly 3E 557 vue 310

¹² Reg. état-civil 3E 85 vue 363

¹³ AD073 par. St-Léger, cote 4E 289 vue 58

besoin d'embonpoint pour plaire, ses cheveux négligemment relevés ornés de quelques fleurs qu'on mettait à mon arrivée et qu'on ôtait à mon départ pour se coiffer ».

70 ans plus tard, 25 ans après la mort de l'écrivain, M. de Verneills, Préfet du Premier Consul, fervent admirateur de Rousseau, fait une enquête auprès des Chambériens qui ont connu son idole.

M^{elle} de Mellarède, interrogée, déclare qu'elle ignore tout à fait de qui il s'agit ; ses souvenirs rafraîchis, elle se souvient: « *Ah oui ! C'était un jeune homme sale et mal peigné. On dit qu'il a parlé de moi dans son livre !* ». »¹



<• « **leur roi** » : **Charles-Emmanuel III** (1701-1773), Roi de Sardaigne

Il est décrit comme un despote éclairé, reprenant et complétant les réformes engagées par son père, mais surtout pour la publication des Royales Constitutions en 1770.

¹ In *La sauvegarde des vieux quartiers Un programme constructif*, par M. BROCARD Bulletin / Société des amis du Vieux Chambéry 1971 (sans sources)

Acquisition de la seigneurie du Bettonet

Le 28 octobre 1715, S.E. Messire Pierre de Meillarède, Ministre d'état de Sa Majesté et premier président en la Chambre des Comptes de Piémont achète aux frères Jean et Jean Louis Chapel de Rochefort les mandement, juridiction et Seigneurie de Chamoux (pour les quatre paroisses de Chamoux, Bettonet, Montendry et Montgilbert) pour 22.000 écus de six florins de Savoie.¹

On dirait peut-être aujourd'hui qu'il fait une opération immobilière, ou qu'il achète un lot : il va démanteler le fief du Bettonet, du fief de Chamoux

- le 9 novembre 1715, il revend Chamoux, Montendry et Montgilbert à son ami² noble Joseph Arestan, Baron de Montfort pour 106.000 florins de Savoie.

- il garde « *la Seigneurie et juridiction de la paroisse du Bettonet avec les fiefs, droits et biens situés en icelle, pour raison de quoi il promet payer en acquittement des dits Seigneurs de Rochefort la somme de vingt mille florins* ».

Exit Pierre Mellarède à Chamoux ! C'est bien le propriétaire le plus furtif que le château ait connu : 12 jours !

La seigneurie du Bettonet est érigée en comté par Victor-Amédée II en février 1717.

« *La seigneurie du Bettonet est passée aux mains de différentes familles au cours des siècles. En 1427, le château appartient à Jean de Seyssel. Le château actuel a été reconstruit sur l'emplacement de la maison forte de Jordane, incendiée en 1677.* » (mairie-betton-bettonet.fr)

L'emplacement même du château est donc symbolique, et s'inscrit dans une succession seigneuriale. Propriétaire d'une terre "noble" en 1715, Pierre de Meillarède tient à exercer tous ses droits de propriété sur Bettonet : en 1717, il demande « *l'érection et plantement des fourches patibulaires et pilloris du Comté du Bettonet* »

(Utile précaution ? Les droits de justice, plus ou moins étendus selon leur possesseurs, tombaient rapidement en désuétude s'ils n'étaient pas maintenus, et il fallait alors en faire à nouveau la demande ; les "fourches" manifestaient le pouvoir de leur détenteur ; ici, Mellarède avait théoriquement pouvoir d'exercer « haute, moyenne et basse » justice, « avec le dernier supplice », et d'établir juge, greffier, châtelain, curial etc)³

Mais pourquoi cet achat ?

Le Bettonet était un fief, resté longtemps aux mains d'une famille prestigieuse, les Seyssel-la Chambre.

« *Mellarède, Morel, Dichat, Bonjean, Garbillion (tous magistrats du Sénat de Savoie) appartenaient à la bourgeoisie et les nobles efforts de l'intelligence et du travail leur avaient seuls ouverts les portes de la carrière. Arrivés à la noblesse personnelle par une prérogative attachée au titre de sénateur, ils n'entraient dans le corps de noblesse héréditaire que par l'acquisition de propriétés seigneuriales ou par les faveurs que les souverains leur accordaient en récompense de leurs services, de sorte que la Magistrature ne se confondait point avec la noblesse.* »⁴

L'acquisition de ce fief aurait donc eu d'abord un intérêt patrimonial : il assurait la noblesse à ses enfants, avec toutes ses prérogatives, fourches patibulaires comprises.⁵

¹ Quittance donnée à la suite de l'acquisition faite par le premier président de la Chambre des Comptes et ministre d'État, Pierre Mellarède, de la seigneurie de Chamoux avec les quatre paroisses en dépendant : Chamoux, Montendry, Montgilbert et Bettonet, (1716). (AD073 cote SA 42 en ligne)

² son ami : on comprend mieux le sens de cette précision si l'on connaît la coutume en Savoie-propre : dans son *Traité des laods et trespains* de 1680, spectacle Gaspard Bally décrit ce procédé qui divise le droit de mutation par deux (B.N.F. - <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb30048014t> - voir page 7)

³ AD073 cote SA 2 vue 298 en ligne

⁴ *Joseph de Maistre avant la Révolution : souvenirs de la société d'autrefois, 1753-1793*. Vol. 1 / 1893 par François Descostes (1846-1908).

⁵ Joseph Arestan de Montfort fit la même démarche pour le reste du fief « de Chamoux ». Les religieuses du Betton se demandèrent si elles ne devaient pas aussi le faire.

Conflit de pouvoir avec l'abbaye du Betton

Un conflit s'élève entre lui et l'abbaye du Betton au sujet de la juridiction.

Diverses pièces et étapes du procès sont consultables aux Archives Départementales de Savoie ¹.
Et aussi sur Gallica.fr : *L'abbaye du Betton en Maurienne* par Melville-Glover - 1834-1897.)

Une transaction intervient en 1730, en vertu de laquelle la juridiction des dames du Betton est limitée à leurs enclos et terres, dont l'étendue est alors de 281 journaux, 224 toises² : c'est en effet une belle surface qui échappe à l'emprise des Mellarède !

Mais le ministre Mellarède aura longtemps contribué à perturber la sérénité du couvent de ses voisines cisterciennes...

Le « cas » Truffon

Qui était donc sœur Françoise Truffon, cette jeune religieuse capable d'inquiéter le roi ?

On sait que Françoise était parente de Marie, la 2^{ème} épouse de Pierre de Mellarède.
Mais encore ?

Marie Denys (ou Denis), épouse Mellarède, appartenait à une nombreuse fratrie : 7 filles et 2 garçons. Et parmi cette nichée, Marie était proche de Claudine, une des aînées.

Puis Claudine épousa François Truffon (ou Truphon), ils eurent à leur tour plusieurs enfants – dont Françoise-Pierrette, baptisée le 2 février 1702 : le parrain fut noble Pierre de Durier, le premier époux de Marie Denys. ³

La nonne du Betton était donc la *nièce chérie* de l'épouse de Mellarède, comtesse du Bettonet.

Entrée novice à l'abbaye à 20 ans, elle était toute jeune encore, au moment où elle se fit remarquer. Son âge rend même ses prétentions sur le titre d'abbesse très présomptueuses (il y avait bien des religieuses plus expérimentées pour succéder à la titulaire vieillissante).

Elle n'a connu la direction très hasardeuse et conflictuelle de Mme de Menton du Marest que peu de temps : l'abbesse meurt brutalement en 1725, on fait venir une religieuse plus posée, Marie-Françoise de Gruel du Villard, qui lui succède le 4-10-1725.

Quel fut le rôle de Pierre de Mellarède dans les incartades de cette jeune personne ?

NB : Les lignes qui suivent sont essentiellement tirées de *l'Inventaire des Archives de Turin concernant le Betton*, constitué par les Archives de Tamié en 2015, que nous remercions. Les cotes sont celles de Archives de Turin.

La première mention de Françoise Truffon apparaît avant même l'entrée en religion :

M^{elle} Truffon une nièce [de Pierre de Mellarède] qui veut se faire religieuse, demande de se faire expliquer le bref d'Alexandre VII qui l'effraye. (020-15-2-Fasc. 4)

En effet, ce bref du pape « pour la réformation générale de l'ordre de Cîteaux » inquiétait plus d'une nonne dans l'abbaye du Betton, et provoqua même un vrai conflit entre les religieuses, « observantes », (fidèles à l'abbaye mère de Tamié, menée par Asène de Jougla, qui avait adopté la Règle), et les rebelles, menées par l'abbesse, Marie de Menton de Marest qui proteste qu'elles ont déjà bien du mal à « supporter leur solitude et autres difficultés » (020-15-2-Fasc.)

¹ en ligne : 27H 1, vues 47 à 118

² La mesure agraire la plus généralement usitée dans le Duché était le Journal commun de Savoie, formé de 400 toises amarrées, ayant pour élément la toise linéaire de 8 pieds de chambre. Ce Journal était en usage dans 489 communes. La Toise de Savoie, de 8 pieds de chambre, usitée dans une grande partie du Duché, a conséquemment pour expression métrique à peu près : 2m.715 (savoie-savoie-savoy.com).

Sous toutes réserves : le Betton possédait donc environ 30 hectares de terres... au Bettonet.

³ - Claudine Denis née le 27-12-1671 paroisse St-Léger à Chambéry, est fille de respectable Jean(-Louis) Denys, seigneur, maître aux comptes de la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, et D^{elle} Jacqueline Chouet. (AD073, cote 4E 168 vue 70).

Elle épouse (Jean)-François Truphon/Truffon avocat au Sénat né en 1766 (ou en 1671 ?), fils de noble respectable Jacques Truffon, avocat au Sénat, et de D^{elle} Charlotte de St-Aure (ou Saint-Avre) (4E 168 vue 52), décédé en 1710 (testament AD073 cote 2C 225 vue 160).

Parmi leurs enfants : Françoise-Pierrette (ou Frçoise-Pétronille) Truphon née le 2-2-1702 à St-Léger ; le parrain est noble Pierre de Durier (4E 170 vue 74) - Marie Denis épouse de Pierre de Mellarède naît à St-Léger le 31-10-1680 des mêmes J-Louis Denis et Jacqueline Chouet (AD073, cote 4E 168 vue 357)

La famille Truffon **s'inquiète aussi de la rudesse de la règle cistercienne** :

La nièce de M. de Mellarède [que l'abbesse] avait envoyée à Chambéry pour prendre congé de ses parents avant d'entrer dans les exercices, en revint au Betton bien changée et disant que ses parents ne voulaient pas avoir la dureté de consentir à ses engagements avec de tels ordres et c'est encore ce qu'elle a dit elle-même, ajoutant qu'ils le lui avaient défendu et qu'elle devait leur obéir.

(025-08-T-01)

La prise d'habit se fera pourtant, mais elle n'ira pas sans tumulte !

On ne s'adressera pas comme à l'habitude au monastère de Tamié (partisan de la règle rigoureuse) : *de son propre mouvement* l'abbé de Cîteaux (moins strict) envoie la commission pour donner l'habit à M^{elle} Truffon au prieur d'Hautecombe ! Il députe dom de Corsinge prieur d'Hautecombe « *pour donner l'habit à Mlle Truffon postulante depuis plusieurs années au Betton* ».

(fév-déc 1721, 020-15-2-Fasc. 4)

En mars 1722, l'abbesse de Marest se plaint à Pierre de Mellarède :

Ce qui dans mon malheur intéresse la chère M^{elle} Trufon n'est pas ce qui m'afflige le moins, ayant pour elle un sincère et tendre attachement.

(mars 1722, 020-15-2-Fasc. 4)

Françoise Truffon, bien dotée par son père, semble signer seule son contrat d'entrée en religion le 28 septembre 1722.

Mais... dans le Registre du Tabellion, l'acte est pris entre diverses minutes du même notaire Blanc concernant les affaires de Mellarède en Savoie : le Ministre ne semble donc pas bien loin.

(AD073 Tabellion 2C 2109 Vue 291)

1724. Le **conflit entre l'abbesse de Marest et Tamié s'aggrave**, au point que Cîteaux consente à la translation de l'abbesse du Betton à l'abbaye de Bonlieu.

(020-15-2-Fasc. 4)

On tergiverse...

L'abbé de St-Sulpice. vient en Savoie en août 1724 et ayant remis l'abbesse du Betton à son devoir, il obtient de SM que cette abbesse reste au Betton.

(020-15-2-Fasc.)

Mais **l'abbesse meurt brutalement** au Betton, *après 5 jours de maladie*, en mai 1725

(020-15-2-Fasc. 4)

Par qui la remplacer ? Le Pouvoir avait imposé son droit d'intervention dans la nomination à la tête des monastères. Voilà qu'un ministre s'en mêle ; **Mellarède soutient Mme de Bellegarde** d'Entremont.

(025-08-M-37)

Or, c'est une autre trublionne, et une autre rebelle à la Règle stricte.

L'abbé de Tamié penche pour M^{elle} de Gruel, abbessse de Bonlieu : elle est étrangère aux clans qui ont divisé le Betton : *bonne réputation, bonnes relations avec abbé de Clairvaux son père immédiat et l'abbé de Tamié son visiteur, un peu rude*

(020-15-2-Fasc. 6)

Finalement, pour que les clans s'apaisent, Mme de Bellegarde est anvoyée avec les honneurs à Bonlieu... dont elle devient l'abbesse : elle y multipliera les (grosses) entorses à la Règle. (1728 :025-08-S-28)

Au Betton, Sœur Truffon, qui était rétive à la Règle, s'associe au groupe des « observantes » pour approuver *le choix de M^{elle} de Gruel de Villars pour leur abbessse.*

(020-15-2-Fasc. 6)

Le temps des incartades semble révolu.

Donc, tout va bien ? Non !

En octobre 1728, l'abbesse du Betton écrit au roi Victor-Amédée II : M. de Mellarède comte du Bettonnet est en grave conflit de voisinage avec l'abbaye du Betton et sème la zizanie.

Il a céans une nièce de Mme son épouse, laquelle, quoique religieuse professe, se détache en sa faveur des intérêts de l'abbaye où elle attire M. de Mellarède, le fils qui étant dans nos parloirs, y chante et danse.

Elle implore le roi contre les entreprises de M. le comte de Mellarède et les inquiétudes que lui causent ses fils et que ceux-ci ne viennent plus troubler la paix du cloître ;

et qu'il soit défendu à Sœur Truffon, nièce de Mme de Mellarède de n'avoir plus aucun commerce avec eux.

Un clan se reformerait-il ?

L'abbesse se plaint encore de *Sœur Truffon, des Sœurs Veigié et de Troche ses compagnes.*

(020-15-2-Fasc. 7)

En novembre (Truffon a 27 ans), le roi donne ordre de faire recevoir Sœur Truffon dans un autre monastère, au plus tôt. Interdiction aux frères Mellarède, à Loizat et à l'abbé Victor d'aller à l'abbaye du Betton et d'échanger des lettres.

(020-15-2-Fasc. 7)

En décembre 1728, le comte de Saint-George écrit au roi, de Chambéry :

En suite du billet de VM au sujet de la sœur Truffon je dis qu'ayant été assuré que dans le monastère de Sainte-Catherine la religieuse y était plus observée qu'à Bonlieu, j'ai fait passer ensuite des obédiences de l'abbé de Tamié ladite Truffon, laquelle a été reçue par l'abbesse de Ste-Catherine après avoir surmonté quelques difficultés de la recevoir et convenir de la pension que la maison du Betton devait lui payer. J'écrivais aussi à ladite abbesse de Sainte-Catherine de bien surveiller pour qu'il n'ait aucune liaison ni commerce de lettres avec ladite Truffon.

(025-08-S-28)

1730. Le roi Victor-Amédée II abdique au profit de son fils. **Pierre de Mellarède meurt, à 71 ans.**

Donc, ira va mieux? Non !

Car ses fils ont du pouvoir à leur tour.

1734. La santé de la vieille abbesse faiblit. Françoise Truffon a 32 ans.

En juin, du monastère Ste-Catherine, Sœur Truffon écrit au nouveau roi (Charles-Emmanuel III) :

Ayant eu le malheur d'encourir la disgrâce du feu roi votre père sur les faits qu'on a portés jusqu'au pieds du trône de VM à l'occasion du procès que mon oncle feu Mr Mellarède, premier secrétaire de SL avait avec notre maison en 1728, Mme mon abbesse me regardant comme suspecte malgré le tort qu'elle me faisait obtint du feu roi votre père un ordre pour me faire conduire à Ste-Catherine.

Or... les abbayes dans le principe le droit d'élire leur abbesse : l'abbesse du Betton est âgée et une élection semble proche. Pour ne pas être privée du bénéfice de cette grâce, elle demande que l'abbesse l'envoie prendre :

« Comme elle me trouvera toujours très soumise, [qu'elle] veuille bien avoir pour moi les bontés d'une bonne mère...

(025-08-T-35)

Cependant, l'abbé de Tamié, JB Maniglier est allé au Betton pour sonder discrètement les esprits : fin décembre 1735 il écrit :

Il est à craindre que son retour ne rallumât plus que jamais le feu de la discorde qui semble être éteint quoiqu'il en paraisse encore de temps en temps quelques étincelles dans un parti [où] n'ose pas cependant le faire éclater crainte d'encourir le même sort qu'elle.

En effet, les préventions de cette religieuse contre son abbesse, elle les divulgue même à des personnes de l'extérieur : elle ne voulait pas retourner au Betton du vivant de l'abbesse. Elle risque d'attirer dans son parti des jeunes religieuses attachées à leur abbesse. En cas de mort de l'abbesse dont la santé est chancelante, elle ne fomenté une cabale avant une nouvelle élection.

(025-08-M-412)

Que faire ?

En avril 1736, l'abbesse du Betton affaiblie prie le Roi qu'elle lui permette de **se faire élire une coadjutrice** avec future succession. Il appuie cette demande : l'abbesse a tâché d'établir la paix et le bon ordre dans son abbaye.

(025-08-M-412)

L'élection a lieu peu après, Marguerite DuVillard est élue co-adjutrice le 17 mai 1736.

Non sans quelques protestations !

Mais l'abbé de Cîteaux observe qu'il n'est plus temps de rejeter une coadjutrice après qu'elle ait été élue avec permission.

(juin 1736, 020-15-2-Fasc. 10)

Deux mois plus tard, JB Maniglier abbé de Tamié observe que, très logiquement :

La mère prieure du Betton et les religieuses de son parti [le parti des Observantes] ont paru des plus empressées à solliciter l'installation de la coadjutrice à la suite de la lettre de SM.

L'installation a eu lieu le 3 avril du consentement unanime de toutes les religieuses sans qu'aucune de soit avisée de faire de nouvelles remontrances, s'étant parfaitement soumises à ce que SM et l'abbé général ont exigés d'elles.
(août 1736, 025-08-M-412)

Truffon peut maintenant revenir ! Elle a 35 ans.

Mère Marie-Françoise de Gruel du Villard, élue abbesse le 4 octobre 1725, décède en janvier 1737.
Marguerite Du Villard, née à Chamoux (à Villardizier), élue co-adjudicatrice en mai 1736, devient abbesse en 1737, pour 16 années.

Morte en octobre 1753, elle est remplacée par Marie-Anne de Chollet du Bourget, « la dernière abbesse » (professe en 1735), qui conduit paisiblement sa communauté... jusqu'en 1793.

AD073 cote 48H 1

À partir de 1740 (au moins), on retrouve régulièrement sœur Truffon présente aux assemblées des professes, à l'occasion de l'entrée en religion des nouvelles candidates – comme il se doit. Elle semble être rentrée dans le rang, dans une abbaye pacifiée.

Registres Tabellion

Françoise Truffon meurt le 10 décembre 1782 à 80 ans après 58 ans de religion

AD073 cote 48H 1

L'avis de M^{me} de Gruel du Villard, abbesse du Betton, sur les Mellarède

En 1728, Marie-Françoise de Gruel du Villard, abbesse du Betton depuis 3 ans, se plaint de son voisin le ministre Pierre de Mellarède et ses proches au roi : pour faire la lumière ce dernier délègue le Sénateur Bonaud qui rapporte fidèlement et sans objecter le réquisitoire de l'abbesse.

L'abbesse n'est pas tendre pour Mellarède, avec qui l'abbaye est en procès : **c'est même ce point qui invite à rester prudents**. Mais les accusations de cette religieuse posée sont sérieuses, et elles mettent en avant des faits qui devaient être vérifiables :

(Archives de Turin 1728, 020-15-2-Fasc. 7)

Les Mellarède, une famille de manipulateurs pour qui « la fin veut les moyens » ?

*Il y a grande apparence qu'il disposa la feu abbesse (Mme de Marest] contre l'abbé [de Tamié, don Arsène de Jougl], **espérant mieux convaincre par cette division.***

*Le comte de Mellarède a semé la désunion dans la communauté et entre l'abbesse et l'abbé de Tamié : feu l'abbesse du Betton et feu l'abbé de Tamié qui avaient été amis jusqu'alors et qui avaient rejeté les propositions du comte **furent mis en discorde par son moyen** inspirant à l'abbesse un esprit d'indépendance de l'abbé de Tamié et de l'autre côté soutenant l'abbé dans son dessein de la clôture et observance des règles, promettant à tous deux sa protection pourvu qu'ils conviennent avec lui pour regard de la juridiction.*

Il a tâché de me détacher de cet abbé auquel j'étais soumise (le comte lui a inspiré l'indépendance de l'abbé de Tamié dans deux visites après que le roi l'ait proposée pour le Betton)

Il a céans une nièce de Mme son épouse, laquelle quoique religieuse professe, se détache en sa faveur des intérêts de l'abbaye où elle attire M. de Mellarède.

Le comte de Mellarède **faisait des relations différentes au roi.**

Il fallait des preuves. Mais pendant la vacance de l'abbaye on avait eu soin de **soustraire et faire perdre les lettres** qui parlaient à ce sujet ; or... il y a des doubles à Tamié !

Famille de calomnieurs, machiavélique, perfide ?

On calomnie les religieuses qui vivent bien et moi

*Dom Perret confesseur, dom Mouxy et la cellérierie **ont été noircis dans l'esprit de Sa Majesté.***

Mais – dit Mme de Gruel - les Mellarède sont la première cause de scandale :

Le comte profitait des désordres intérieurs [de l'abbaye]

Sa nièce [sœur Truffon] attire Mr de Mellarède le **fi**ls qui étant dans nos parloirs y chante et danse.

Il n'y a de sorte d'entreprise que par l'ordre de son père M. de Mellarède le fils ne fasse et n'ait fait contre nos droits et possessions.

M. l'abbé son frère accompagné de M. l'abbé Victor son ami et de quelques autres sont venus se baigner dans notre clos.

(il s'agit bien de l'abbé de Mellarède ! on tombe des nues... Mais en 1728, Philibert-Amédée est probablement encore bien jeune : il semble donc qu'il ait été pourvu tôt de titres cléricaux. Ce qui n'explique pas tout à fait ses débordements chez ses voisines)

Elle implore le roi contre *les entreprises de M. le comte de Mellarède et les inquiétudes que lui causent ses fi*ls et que ceux-ci ne viennent plus troubler la paix du cloître et qu'il soit défendu à Sr Truffon, nièce de Mme de Mellarède de n'avoir plus aucun commerce avec eux.

M. de Mellarède avait envie **d'introduire pour second directeur du Betton** l'abbé de St-Sulpice [ami du comte Mellarède] dont la maxime est que les religieuses doivent savoir autre chose que Jésus Christ crucifié et ne pas se régler seulement par les lumières du st évangile. L'abbé de Tamié qui ne suit pas les mêmes principes a éloigné avec douceur l'abbé de St-Sulpice

Pourquoi toute cette méchanceté ?

Mellarède semble vouloir prendre le pouvoir sur le monastère, et perturber sa vie.

Or, *il a acheté les terres du Bettonet où **laquelle il prétend que cette abbaye et le territoire qui en dépend sont enclos.***

Les privautés des fils avaient-elles pour mission d'affirmer les droits de propriété du père ?

Le procès

L'affaire avait déjà commencé en 1721 (du vivant de Mme de Marest) : Turin conserve un document où le sénateur Sclarandi donne son avis « *concernant le différent entre le monastère du Betton et le comte Mellarède* ». ¹ Le fief du Bettonet démembré en 1715, érigé en comté en 1717, avait 4 ans.

Les Archives de Savoie conservent quelques pièces ² qui éclairent un peu les enjeux de ce long procès. Il faudrait être historien du Droit féodal en Savoie pour démêler la qualité des arguments de Mellarède, qui a accès aux sources anciennes (au passage, il fait l'historique de plusieurs fiefs locaux).

Ce qui est sûr :

- après 600 ans et de nombreux pillages, les religieuses du Betton pouvaient avoir de grandes difficultés à réunir les pièces justificatives qui auraient (le cas échéant) prouvé leurs droits. Leur en faire grief semble léonin.
- le fief « historique » de Chamoux, qui englobait l'abbaye du Betton, a longtemps appartenu aux puissants seigneurs de Seyssel-La Chambre, et on voit qu'il y avait déjà eu des moments de conflit de pouvoir : le bon droit est-il toujours sorti vainqueur dans ces temps antérieurs ?
- l'abbaye, qui était aisée, se trouvait l'enjeu de bien des convoitises : le duc, l'évêque, le seigneur local... et bien sûr, l'abbé de Cîteaux, celui de Tamié, et le curé du Bettonet : les religieuses durent souvent batailler et plaider pour protéger leurs droits !
- Une évidence : géographiquement, « *l'abbaye se trouve enclavée dans la paroisse du Bettonet par deux autres paroisses, Villard-Léger et La Trinité qui, comme celle-ci, ne faisaient autrefois qu'un seul corps.* »

La remarque qui suit peut-elle éclairer la conduite du ministre ?

On apprend au passage (vue 51) que « *dans son jeune âge, avant l'acquisition de la terre du Bettonet, » Mellarède avait été « avocat des dames abbesse et Religieuses du Betton, ayant même été leur juge (car elles doivent en avoir un pour leurs hommes) »*

Or, il semble avoir donné en ce temps là, au service des nonnes, des avis contraires à ses positions actuelles ; elles qui essaient de s'en servir ... et il s'en dédit :

¹ 1721/21/31 Archives de Turin: 020-15-2-Fasc. 7 (plusieurs documents intéressants sous cette cote)

² AD073, cote 27H 1. procès avec le comte Mellarède et avec le curé de Bettonet (vues 47 à 118)

« Ce qu'une personne a fait et dit comme avocat ne peut jamais, et ce en aucune manière, diminuer un droit qu'il ne connaissait pas encore ».

Mellarède prétend (vue 48) que leurs titres ne donnent point à leur abbaye de juridiction territoriale, mais seulement sur leurs hommes.

Pour lui, « leur prétendu terrain est compris et confondu dans le territoire du Bettonet avec lequel il ne forme qu'un seul corps de communauté » : « tout le territoire de cette paroisse lui est inféodé » (vue 72) Même, « l'Abbaye du Betton n'a pas la possession du territoire et cette possession lui serait inutile » (vue 81)

Mellarède se mêle même de discuter les limites de leur juridiction spirituelle (là, il empiète sur le terrain des curés voisins) (vue 66)

Le ton employé par l'adversaire et voisin des nonnes, le ministre Mellarede, excellent diplomate et tacticien est très désagréable : peut-être les prétentions de ces dames n'étaient pas parfaitement fondées ; assurément, elles n'avaient pas ses compétences ; est-ce suffisant ?

Le roi confia une fois de plus le soin de s'informer à son commissaire délégué, le Sénateur Bonnaud.

Et au final, en 1728, Melville Glover¹ observe :

« Les contestations relativement à la juridiction du Béton avaient été assoupies pendant plusieurs siècles pour se réveiller après l'inféodation qui fut faite du Bettonet le 14 février 1717 à M. de Mellarède,

Il y eut entre les parties un procès auquel mit fin la transaction de 1730, qui porte que la juridiction des dames demeurera, comme par le passé, limitée à leurs enclos et terres y adjacentes, de la contenance totale de 281 journaux 224 toises et 6 pieds.

L'acte en indique les confins d'une manière tellement précise qu'il serait facile de les retracer aujourd'hui sur le terrain. Ce fut d'après ces bases qu'en 1772 l'abbaye consigna son fief entre les mains d'un commissaire à ce proposé.»

Tout ça pour ça !

L'affaire était-elle close – d'autant que Pierre de Mellarede rendait l'âme dans le même temps ?

Non ! Ses fils faisaient la sourde oreille, les intermédiaires (le sénateur Bonaud, le comte Sclarandi) ne pouvaient que noter les plaintes de l'abbesse de Gruel.²

Il fallut donc encore transiger :

Une lettre du roi aux dames du Betton du 12 mars 1730, les informe qu'il a établi en leur faveur l'indépendance de leurs biens : pour faire cesser toutes les questions, **le comte se départira de la juridiction territoriale sur leur enclos... contre indemnisation.**³

Dernière demande de l'Abbesse Mme Marie-Françoise de Gruel du Villard ?

« Se pourrait-il qu'on insérât dans la patente⁴ qu'elle **puisse faire planter un pilori par rapport aux hommes lige et juridiciables dépendant de cette abbaye ?** »⁵

¹ L'abbaye du Beton en Maurienne par Melville-Glover (1834-1897) en ligne sur Gallica.fr

² Archives de Turin, dossier cote 025-08-G-55

³ Archives de Turin, cote 020-15-2-Fasc. 8

⁴ L'Inventaire des Archives du Betton fait en 1736 (AD073, cote 27H 1, vue 21) cite : « 1731 - Patentes accordées par SM Charles Emmanuel à l'abbaye royale du Betton la qualifiant telle du 5 février 1731 (...) portant approbation et confirmation de la transaction passée entre ladite abbaye et le Seigneur Comte Mellarede Collatéral en Chambre, laquelle a été faite d'ordre du roi Victor Amé par des lettres précédentes ladite transaction tu 21 juillet 1730, et portant séparation de juridiction d'entre ledit Betton et le dit seigneur Comte en conformité de la mappe attachée à icelle, et le tout en bonne et probante forme dans un sac. ». Sans distinction du temporel et du spirituel.

⁵ Lettre du 1730-12-09 Archives de Turin, cote 025-08-G-55